

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 50 (1942)
Heft: 6

Vereinsnachrichten: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

*Séance du 15 novembre 1941 à Lausanne,
Palais de Rumine, Salle Tissot*

M. Louis Junod, président, ouvre la séance à 15 heures en saluant la belle assistance — il y a bien 120 personnes — et commence par la chronique des événements récents.

Notre société a délégué son président au centenaire de la Société suisse d'histoire, à Berne. Le secrétaire l'a représentée à la réunion de la Société jurassienne d'émulation, à Bâle, et le président à celle de la Société suisse de numismatique, à Lausanne. — Il vient de se fonder en notre ville un Cercle numismatique ; les amateurs et collectionneurs de monnaies et de médailles y seront les bienvenus ; qu'ils s'adressent à M. C. Martin, conservateur du Cabinet des médailles. — La livraison septembre-octobre de la *Revue Historique Vaudoise* est consacrée à la numismatique. Elle contient entre autres des études de deux de nos membres : l'une sur le Trésor monétaire de Vidy, par M. C. Martin, l'autre sur les monnaies vaudoises de 1804 à 1846, par M. Charles Lavanchy. Dix planches hors-texte parent ce numéro, qui fait honneur à notre revue. Divers appuis financiers ont permis d'en éditer un tirage à part, sur papier de luxe. Notre société y a contribué par un subside de 150 francs, prélevé sur le fonds des illustrations de la *Revue Historique Vaudoise*. Le président rappelle aux âmes généreuses l'existence de ce fonds précieux.

Cinq candidats sont admis dans les formes requises ; ce sont :

MM. Roth & Sauter, imprimeurs à l'enseigne du Verseau, à Lausanne, membres à vie ;
Olivier Dessemontet, pasteur à Chesalles sur Moudon ;
Georges-André Chevalley, lic. litt., à Lausanne ;
Charles Lavanchy, gérant du Lausanne-Ouchy, à Lausanne ;
Charles Michaud, chef de service C.F.F., à Lausanne.

On passe ensuite aux communications.

M. l'abbé E. DUPRAZ : *Paracelse (1493-1541) ; ses relations avec la Suisse, ses prophéties.*

On a commémoré l'année dernière, en Suisse, le quatrième centenaire de la mort de ce grand médecin. Souabe d'origine, il naquit à Einsiedeln, où il passa son enfance. Il fut médecin officiel de la ville de Bâle et professeur à l'Université de cette ville ; on le retrouve plus tard à Saint-Gall et à Appenzell ; aussi peut-on le considérer comme Suisse. Ses méthodes nouvelles, son emploi de l'allemand au lieu du latin, sa vigueur à dénoncer les erreurs et les malhonnêtetés de certains médecins, son caractère indépendant et irritable, le contraignirent à quitter Bâle. Il fut dès lors médecin itinérant et fit des voyages à travers l'Europe. Tombé dans la misère, épaisé de travail, il mourut à Salzbourg.

Paracelse a beaucoup écrit. On lui doit, outre des ouvrages de médecine et de théologie, de nombreuses prédictions astrologiques. Elles paraissaient dans des almanachs qui rapportaient gros à son éditeur. On doute qu'il crût lui-même à ses prophéties. — Ses œuvres ont été éditées à Bâle et à Genève, et de nombreuses études lui ont été consacrées en Suisse. Les jugements sur lui vont de l'admiration au mépris. Il fut du moins l'ami des pauvres. « Le fondement dernier et le plus solide de la médecine, a-t-il dit, est la charité. »

M. Jean-Charles BIAUDET : *Au temps du meunier Sans-Souci.*
Le cabaretier Valet et le bailli Jenner (avec projections).

La scène se passe tantôt à Lausanne, dans le quartier de la Cité, tantôt à Berne, de 1776 à 1779. Personnages principaux : Niklaus-Beat-Ludwig von Jenner, ancien officier au Piémont et en Hollande, bailli de Lausanne ; Pierre-François Valet, d'une famille bourgeoise de Lausanne depuis 1581, vigneron, cabaretier et propriétaire d'une maison à la Cité-Derrière. En tant que bourgeois, Valet peut vendre « à pot et à pinte » tout le vin qu'il a le droit de faire entrer dans la ville. Il convoite un jardin sis près la Porte Saint-Maire, jouxtant les greniers de L.L. E.E., et, à côté, deux galeries couvertes. En 1776 il amodie le jardin ; les clients affluent. La même année il est nommé membre du Conseil des Deux-Cents. Il achète le jardin et reconstruit les galeries branlantes. Mais sa nouvelle propriété est mouvante du fief de L.L. E.E. Le bailli lui ordonne d'arrêter les travaux : il y a danger d'incendie pour les greniers du château ; de plus, les buveurs causent du tumulte et du scandale.

Les choses s'enveniment. Chacune des parties se pourvoit d'un avocat qui rédige un mémoire avec plan, titre et pièces annexes. L'affaire est portée successivement devant le Noble Conseil et le Deux-Cents de Lausanne, devant la Haute Chambre Economique à Berne, enfin devant l'Avoyer et le Sénat. LL. EE. mettent fin au litige en 1779 par la sentence suivante : « On ne peut empêcher Valet de vendre librement son vin à pot et à pinte, tant qu'il observera les ordonnances souveraines et les règlements de police de la ville de Lausanne. »

M. Henri Perrochon présente, pour terminer, les *Comptes d'un philosophe enfant, Frédéric Frossard (1817-1818)*. Cette communication paraîtra dans la *Revue historique vaudoise*.

Après cette agréable promenade à travers les siècles, la séance est levée à 17 heures.

H. M.